



L'autonomie stratégique européenne en matière d'énergie : Quelle ambition, quels moyens ?

Richard LAVERGNE

► Points clés

- La guerre en Ukraine et les turbulences qu'elle renforce donnent une justification évidente au concept d'autonomie stratégique.
- Cette prise de conscience conduit les Européens à vouloir accélérer le déploiement d'alternatives bas carbone, au risque paradoxal de nourrir d'autres dépendances à certaines technologies, matières premières ou zones géographiques. Les plans de relance et résilience doivent éviter ce biais court-termiste et mettre l'accent sur la sécurisation des chaînes d'approvisionnement.
- La bascule accélérée vers un système neutre en carbone est un défi pour la sécurité d'approvisionnement – électrique en particulier – et la compétitivité industrielle.
- La crédibilité de REPowerEU dépend de la capacité à construire une stratégie industrielle sur les pompes à chaleur, le solaire, l'éolien, l'hydrogène, les solutions de stockage, le nucléaire, les métaux et les emplois qualifiés requis. La recherche des *game changers* pour l'Europe doit être intensifiée. Enfin, de nouveaux partenariats énergétiques doivent être établis.

Le concept d'autonomie stratégique, promu par la France dès 2017 puis par la Commission européenne (CE) en 2021, a trouvé une justification évidente à partir de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, même s'il n'est pas suffisant pour relever tous les défis soulevés sur le moyen et long terme. L'explosion des prix sur les marchés de l'énergie, les risques sur les approvisionnements ainsi que les pénuries potentielles de certaines matières premières ont placé cette préoccupation au premier plan avec un consensus plus clair, notamment pour les mesures de court terme et l'accélération des investissements dans les alternatives aux énergies fossiles russes. Cependant, au-delà des déclarations de principes de façade, les États membres sont moins loquaces sur l'ambition et les moyens de cette autonomie à moyen et long terme, notamment en matière de renforcement des chaînes d'approvisionnement des technologies nécessaires à la transition vers la neutralité carbone.

L'autonomie stratégique, un concept européen devenu incontournable pour l'énergie

Une vision française bien ancrée dans le temps, qui a mis du temps pour convaincre en Europe

La souveraineté économique est une des composantes de la souveraineté nationale qui renvoie à des notions telles que la nation, le droit et les frontières. Le lien entre État et souveraineté est très étroit car la souveraineté d'un État consiste à ne reconnaître aucune autorité supérieure à la sienne.

Cette préoccupation n'exclut pas des dépendances économiques ponctuelles, par exemple en matières premières (dont l'énergie) ou en composants électroniques, mais l'État doit pouvoir assurer sa stabilité et garder sa « liberté d'action » pour engager les politiques voulues par les citoyens. Il appartient donc à l'État de gérer des interdépendances lui permettant de surmonter des dépendances.

Pour l'Union européenne (UE), qui est une association d'États, le principe de souveraineté ne peut pas s'appliquer tel quel, mais l'UE dispose de certaines « compétences » qui s'imposent aux États membres, du moins dans la limite où ils les ont acceptées. Ainsi le Traité de l'UE précise en son article 4-2 que « la sécurité nationale reste de la seule responsabilité de chaque État membre ».

La préoccupation d'autonomie stratégique s'est accentuée en France ces dernières années, notamment du fait de la prise de conscience d'une forte désindustrialisation qu'elle s'efforce de combattre. En effet, la part du secteur manufacturier dans le produit

intérieur brut de la France est passée de 16,2 à 9,4 % sur la période 1990-2020, tandis que la moyenne européenne (périmètre UE à 27) est passée de 20 à 15 % sur la même période¹.

Par son discours à la Sorbonne, le 26 septembre 2017, le président Macron a présenté une initiative pour une « Europe souveraine, unie et démocratique » à caractère multidimensionnel, qui n'a pas convaincu sur le moment les partenaires européens de la France qui y voyaient une forme de résurgence de la politique internationale du général de Gaulle. Il a fallu beaucoup d'efforts à la diplomatie française pour rassurer les États membres les plus réticents, comme l'Allemagne et l'Italie, jusqu'à ce que la CE prenne le relais en 2021 puis que le concept s'impose évidemment lorsque la Russie a envahi l'Ukraine. Mais, dans les faits, l'ambition se heurte à des considérations de court terme et au grand retour des États-Unis et du Royaume-Uni en Europe, notamment centrale.

Émergence du concept d'autonomie stratégique au niveau européen

La CE a proposé en 2021 le concept d'« autonomie stratégique ouverte » (*open strategic autonomy*)². La crise sanitaire et les pénuries qu'elle a entraînées étaient les principaux ressorts de cette démarche. La CE s'est appuyée sur le rapport de prospective stratégique du Joint Research Centre « Shaping and Securing the EU's Open Strategic Autonomy by 2040 and Beyond » (2021) qui analyse les tendances et les problèmes auxquels l'UE aura à faire face sur le moyen-long terme, en soulignant les opportunités et les risques³.

Cette préoccupation, relevant de la défense économique, est une politique partagée par l'ensemble des pays de la planète mais elle prend des proportions très variables selon ces pays, allant de simples droits de douane jusqu'au protectionnisme le plus sévère. L'autonomie stratégique relève d'une préoccupation intermédiaire visant à réduire la dépendance d'un pays ou de l'UE par rapport à d'autres pays. Appliqué à l'énergie, le concept est compliqué à déployer dans le cadre européen car il doit être compatible avec l'article 194 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, qui reconnaît « le droit d'un État membre de déterminer les conditions d'exploitation de ses ressources énergétiques, son choix entre différentes sources d'énergie et la structure générale de son approvisionnement énergétique ». Par ailleurs, la CE a veillé à ne pas donner de soupçon de protectionnisme, d'où la qualification d'« ouverte » qui confirme le souhait de l'UE de ne pas basculer vers un système autarcique mais de maintenir les échanges commerciaux avec ses partenaires tout en affirmant plus fermement ses intérêts et ses valeurs.

1. Banque Mondiale, National Accounts Data, Manufacturing, value added (% of GDP), disponible sur : <https://data.worldbank.org>.

2. « Rapport de prospective stratégique 2021 - La capacité et la liberté d'action de l'Union européenne », Commission européenne, communication 2021(750) du 8 septembre 2021.

3. Joint Research Centre, service scientifique interne de la Commission européenne.

La CE appelle l'UE à devenir plus consciente de ses dépendances critiques.

Pour construire cette Europe plus résiliente et « à l'épreuve du temps », la CE appelle l'UE à devenir plus consciente de ses dépendances critiques, sur plusieurs plans qui concernent la double transition, écologique et numérique. Parmi les dix domaines d'action où l'UE pourrait renforcer son autonomie stratégique ouverte et son leadership mondial, deux sont directement liés à l'énergie. Ainsi, le domaine d'action n° 2 entend « garantir un approvisionnement en énergie décarbonée et abordable », avec la perspective d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et de réduire la dépendance énergétique de l'UE à 15 %, contre 60 % aujourd'hui. Le domaine d'action n° 4 vise à « sécuriser et diversifier l'approvisionnement en matières premières critiques », un enjeu qui devient essentiel à mesure que les moyens de production thermique sont remplacés par des technologies bas-carbone gourmandes en minerais et métaux.

La guerre en Ukraine exacerbe la vulnérabilité énergétique de l'UE

Initialement conçue principalement comme une assurance en temps de paix (contre des pratiques commerciales déloyales, la désindustrialisation, les crises économiques et financières, etc.), l'UE se trouve profondément déstabilisée par la guerre déclenchée en février 2022 par la Russie. Ses dépendances énergétiques sont devenues soudainement inacceptables et menacent de devenir des vulnérabilités. Les États membres connaissent des degrés de dépendance très variables vis-à-vis de la Russie, mais une rupture majeure des approvisionnements gaziers russes aurait de lourdes conséquences pour le fonctionnement du marché intérieur de l'énergie dans son ensemble, ainsi que pour les industries et les consommateurs du secteur résidentiel (chauffage).

Les règles de sécurité d'approvisionnement fixées par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'UE imposent, pour le pétrole, de constituer des stocks stratégiques et d'appliquer un principe de solidarité. Chaque État membre est ainsi engagé à disposer de stocks stratégiques pétroliers au moins équivalents à 90 jours d'importations nettes de l'année civile précédente, quelle que soit la nature des produits (pétrole brut ou raffiné). Il s'agit, en cas de grave rupture temporaire d'approvisionnement en pétrole, d'assurer une action collective de solidarité entre pays membres de l'AIE en mettant les stocks stratégiques sur le marché. Dans la hâte, l'UE revoit sa législation sur le gaz pour exiger un niveau minimal de remplissage des stockages dans l'ensemble des États membres au démarrage de l'hiver et également coordonner l'accès à ces capacités stratégiques sur une base régionale afin d'éviter la tentation du repli national en cas de rupture majeure d'approvisionnement⁴. Dans la même logique, la CE propose d'établir un plan européen

4. Commission européenne, Proposition de Règlement visant à établir de nouvelles règles relatives au stockage de gaz, mars 2022, disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu>.

coordonné de réduction des consommations de gaz en cas de crise pour limiter les conséquences sur les industries européennes considérées comme critiques.

Au-delà de la gestion immédiate de la crise et à la demande du Conseil européen, la CE a proposé le plan REPowerEU pour sortir de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes « bien avant 2030 ». Il vise à favoriser les économies d'énergie, à diversifier l'approvisionnement en gaz (90 % de la consommation de l'UE est importée, dont 45 % environ depuis la Russie) grâce à des importations de gaz naturel liquéfié (GNL) par voie maritime notamment, à augmenter massivement le recours à l'éolien et au solaire, à accentuer les productions et importations de biométhane et d'hydrogène issu de sources renouvelables et à accélérer la transition vers des énergies décarbonées dans l'industrie. On peut s'étonner de l'absence de mention du nucléaire pour accompagner cette électrification et également s'interroger sur les implications de cette accélération sur le niveau de dépendance de l'UE aux technologies et matières premières importées.

On peut s'étonner de l'absence de mention du nucléaire.

Transition énergétique et autonomie stratégique : une convergence à long terme mais des défis à surmonter d'ici là

Une logique d'accélération qui se heurte à l'enjeu de la maîtrise des chaînes de valeur

Depuis une dizaine d'années, une transformation des systèmes énergétiques est à l'œuvre au niveau mondial, en premier lieu dans les pays développés qui se sont fixés des objectifs contraignants pour atteindre la neutralité carbone. Cette transformation structurelle s'accompagne d'un recours croissant aux énergies renouvelables, disséminées et principalement intermittentes, le plus souvent dédiées à la production d'électricité. La progressive sortie des énergies fossiles va dans le bon sens pour l'autonomie stratégique de l'UE mais elle s'accompagne d'une dépendance accrue au numérique, à certaines technologies et équipements importés, et à des matériaux critiques, comme le lithium pour les batteries, le cuivre pour les câbles électriques ou divers catalyseurs pour produire l'hydrogène, qui mérite une vigilance.

En effet, un risque des plans de relance post-Covid-19 et de l'accélération portée par REPowerEU est de se focaliser sur le court terme au risque paradoxal de favoriser des dépendances à long terme, par exemple sur les cellules des batteries ou des électrolyseurs, les pompes à chaleur, etc. C'est particulièrement le cas pour des électrolyseurs dont la Chine maîtrise bien les technologies alcalines, ainsi que les ambitions d'importation d'hydrogène et de produits dérivés, et celles d'importation de GNL – l'on substitue par exemple du gaz russe par du gaz d'autres fournisseurs dont tous ne sont pas des membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme la

Norvège ou les États-Unis. Les importations de métaux sont amenées à croître fortement. Dans le cas du nucléaire, le développement des petits réacteurs nucléaire modulaires, s'il a lieu en Europe, pourrait se faire sur la base de technologies nord-américaines ou britanniques si une chaîne de valeur européenne ne parvient pas à émerger et s'imposer.

En effet, même si la diversification de la chaîne d'approvisionnement est une préoccupation constante des entreprises, la désindustrialisation de l'UE a réduit leur capacité à disposer de certains équipements ou technologies clés, comme c'est encore le cas pour les composants électroniques. C'est une des raisons pour lesquelles la France a

La désindustrialisation de l'UE a réduit leur capacité à disposer de certains équipements ou technologies clés

lancé un plan d'investissements de 30 milliards d'euros (Md€) « France 2030 », présenté le 12 octobre 2021 visant à « mieux produire, mieux vivre, mieux comprendre le monde, en servant un humanisme européen ».

Les filières batteries et hydrogène bénéficient actuellement d'un fort soutien public à l'investissement, autorisé dans le cadre du dispositif européen des Projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC). Au vu des programmes de

déploiement envisagés par REPowerEU, il serait également judicieux d'engager une reconquête industrielle dans le secteur du solaire photovoltaïque, de consolider le leadership européen en matière d'éolien, de renverser la tendance à la hausse des importations de pompes à chaleur mais aussi de disposer de capacités industrielles cohérentes avec nos besoins colossaux de renforcement des réseaux électriques, ou encore de développer les solutions de stockage d'électricité qui sont déjà prioritaires aux États-Unis. Cette liste est longue et non exhaustive et une priorisation des choix va s'imposer car la simple mise en œuvre de REPowerEU implique déjà un très important surplus d'investissement. Il est à craindre que l'urgence à compenser la perte des approvisionnements russes et les besoins d'investissement associés fassent passer au second plan l'enjeu de la maîtrise des chaînes de valeur, au risque d'alimenter de nouvelles vulnérabilités.

Par ailleurs, dans un contexte de fortes tensions sur les marchés, l'exploitation minière mériterait d'être considérée comme un facteur d'autonomie stratégique, par exemple pour le lithium ou le tungstène, mais elle est à l'arrêt en France et dans beaucoup d'États membres de l'UE. Soucieux de s'épargner des conflits locaux, les pouvoirs publics préfèrent privilégier l'importation de matières premières, même obtenues au prix d'une empreinte carbone très supérieure à celle qui aurait été possible avec une extraction en Europe.

La transition énergétique engendre des instabilités potentielles

Les évolutions en cours, qui rebattent les cartes de l'industrie énergétique et des flux d'énergie et de matières, peuvent également susciter des inquiétudes sur la sécurité énergétique en Europe dans la mesure où, malgré tous les scénarios plus ou moins rassurants produits par les gestionnaires de réseaux, le nouveau système qui se dessine n'a pas encore été éprouvé en termes de robustesse et de résilience.

Tout d'abord, la crise des prix de l'énergie de 2021-2022 met en évidence de nouvelles vulnérabilités, y compris sur le fonctionnement des marchés de l'énergie européens. Ainsi plusieurs États membres regrettent que les efforts considérables qu'ils ont menés pour décarboner leur électricité ne les exemptent pas d'une forte dépendance aux prix du gaz et du charbon dans les prix de cette électricité. Il en résulte un avantage concurrentiel aux entreprises de pays disposant de ressources en énergies fossiles, à l'instar des États-Unis, qui les rendent plus autonomes et plus compétitifs. L'UE va devoir composer avec cette réalité de prix de l'énergie excessivement élevés pendant cette phase transitoire à haut risque pour le maintien de la cohésion sociale et la pérennité de l'industrie européenne.

La vulnérabilité du système énergétique européen s'exprime également sur le plan physique : l'été 2021 particulièrement chaud et peu venteux en Europe centrale a conduit à utiliser plus de gaz que prévu pour faire fonctionner des centrales à gaz. Ce surcroît de demande, ajouté à d'autres facteurs (reprise économique, pénurie de méthaniers, limitations russes, etc.), a contribué à réduire le remplissage des stocks de gaz prévus pour passer la période de chauffe de l'hiver, d'où il a résulté une panique des marchés de gros et une envolée des prix qui a ensuite été alimentée, renforcée par le contexte géopolitique. S'ajoute désormais la problématique liée à l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire français en raison des investigations en cours qui font suite à la détection d'un phénomène de corrosion sous contrainte sur plusieurs réacteurs, et bien sûr le scénario d'une perte totale des approvisionnements gaziers russes.

Si le plan REPowerEU apporte des clarifications sur la feuille de route à mettre en œuvre pour sortir de la dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie, le niveau d'ambition requis en matière d'énergies solaire et éolienne, de biométhane ou encore d'hydrogène est sans commune mesure avec les rythmes de déploiement observés ces dernières années. Une fois ces nouvelles cibles inscrites dans la législation européenne, il faudra pouvoir compter sur une mobilisation générale de l'ensemble des échelons administratifs et des acteurs industriels pour concrétiser ces nouvelles ambitions, en particulier dans un contexte où les chaînes logistiques demeurent particulièrement perturbées.⁵ Ces fortes incertitudes renforcent l'importance des exercices d'analyse prévisionnelle de l'équilibre offre-demande, et de leur coordination à l'échelle régionale et européenne, tant pour le gaz que pour l'électricité.

5. M.-A. Eyl-Mazzega, C. Mathieu et I. Urbasos, « The EU's Renewables Expansion Challenge Towards 2030: Mobilizing for a Mission Almost Impossible », *Notes de l'Ifri*, Ifri, mai 2022, disponible sur : www.ifri.org.

Enfin, comme le montre le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) paru en février 2022 (6^e rapport d'évaluation, Groupe de travail II), l'adaptation au changement climatique devient une préoccupation importante en matière d'autonomie stratégique, plus particulièrement pour le moyen et long terme avec des implications potentiellement majeures sur le fonctionnement du système énergétique européen, à commencer par le lien avec les ressources en eau.

Le renforcement des moyens en faveur de l'autonomie stratégique doit devenir une priorité dans le domaine de l'énergie

Placer l'autonomie stratégique au cœur des politiques européennes, notamment dans les plans de relance

La préoccupation d'autonomie stratégique n'est pas absente des investissements européens, comme le montre le plan d'investissement du Pacte vert pour l'Europe (*European Green Deal*), présenté en janvier 2020. De même avec le programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon Europe, qui a pris en 2021 la suite du programme Horizon 2020, avec un financement de 100 Md€, dont plus de la moitié est dédiée à la compétitivité industrielle européenne. Le plan REPowerEU souligne également l'importance de réduire les dépendances sectorielles, de lever les goulets

d'étranglement qui pèsent sur les chaînes d'approvisionnement et d'étendre la base manufacturière européenne pour les technologies renouvelables. Mais ces préconisations générales doivent ensuite être retranscrites dans les plans de relance et de résilience. Et il faudra qu'une attention majeure soit effectivement portée sur l'emploi et la (re)qualification de la main-d'œuvre, qui risque d'être insuffisante dans bien des secteurs – enjeu identifié dans REPowerEU qui entend œuvrer à des partenariats multi-acteurs.

Il faudra qu'une attention majeure soit portée sur l'emploi et la (re)qualification

La recherche des *game changers* technologiques, qui permettront de renforcer la souveraineté industrielle de l'Europe tout en luttant contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), est une priorité et l'initiative que vient de lancer l'ANRT⁶ à ce sujet pour l'énergie mérite d'être saluée.

La CE est désormais acquise à l'idée qu'un excès de rigueur dans l'application des règles en matière d'aides d'État pouvait être préjudiciable au développement de compétences clés au sein de l'UE par rapport aux pays tiers, ce qui explique la dynamique

6. Association nationale de la recherche et de la technologie, à paraître sur : www.anrt.asso.fr.

autour des PIIEC⁷. Malheureusement, pour l'instant, les entreprises de moyenne taille ont beaucoup de mal à accéder à ces processus complexes.

Sur l'amont, il paraît souhaitable d'intensifier les travaux stratégiques permettant de mesurer la vulnérabilité des différentes filières industrielles, d'organiser une veille stratégique nationale et européenne sur la disponibilité des matériaux critiques et de reconsidérer les politiques nationales restreignant de plus en plus l'exploitation minière au profit des importations qui sont sources de dépendances. Un plan de relance de l'exploitation minière, dans le respect de l'environnement, devrait être engagé au niveau de l'UE, en complément d'initiatives visant à limiter les besoins de ressources primaires (écodesign, réemploi, recyclage, etc.).

La France ayant déjà décarboné à 90 % sa production d'électricité depuis près de 30 ans grâce au nucléaire, cette conception de la transition énergétique pourrait impliquer, selon certains détracteurs du nucléaire, de réduire voire de supprimer le recours à cette forme d'énergie. Or, autant la filière nucléaire a été, au fil des ans, très largement francisée, autant la France dépend de l'étranger (Chine notamment) pour la plupart des autres formes d'énergie décarbonée⁸.

Selon la déclaration du président Macron à Belfort le 10 février 2022 sur la politique de l'énergie, l'avenir du mix électrique français sera nucléaire et renouvelable, et la production d'électricité devra croître jusqu'à 60 % pour permettre la décarbonation de l'économie française, ce qui devra se traduire dans une nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie d'ici 2024. Elle devra s'assurer que les équipements et matériaux nécessaires soient disponibles et fabriqués au maximum en France et dans l'UE.

Le risque de fragmentation des politiques et marchés de l'énergie est réel en Europe.

Le risque de fragmentation des politiques et marchés de l'énergie est réel en Europe. Il sera encore accentué si l'ensemble de solutions bas-carbone préconisées par des États membres ne sont pas soutenues à parts égales. Cela implique de pleinement reconnaître que le nucléaire a joué un rôle clé pour limiter la hausse des émissions européennes, et jouera un rôle clé pour parvenir à la neutralité carbone. En conséquence, qu'il est aussi stratégique que l'éolien, le solaire ou l'hydrogène.

L'accès à une énergie décarbonnée abordable, un levier de compétitivité clé pour l'industrie européenne

L'ambition climatique de l'UE risque d'entraîner des « fuites de carbone », c'est-à-dire des émissions délocalisées dans des pays tiers moins ambitieux où seraient fabriqués des produits importés alors qu'ils étaient auparavant fabriqués en Europe. Ces « fuites » nuiraient à l'économie

7. Important Projects of Common European Interest.

8. Même si des usines d'assemblage de composants importés se sont implantées en France et une part grandissante de l'installation et de la maintenance est réalisée par des entreprises françaises.

européenne et à l'efficacité des politiques climatiques au niveau mondial. Selon la direction générale du Trésor⁹, le taux de fuites de carbone est estimé entre 5 % et 30 % : pour 10 tonnes (t) CO₂ d'émissions évitées dans le pays ou la région qui adopte une politique climatique plus ambitieuse, les émissions dans le reste du monde augmentent de 0,5 à 3 t CO₂.

La CE a publié le 14 juillet 2021 un projet de règlement visant à établir un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF – CBAM en anglais). Cet instrument appliquerait, sur les produits importés, la tarification carbone en vigueur sur les mêmes produits européens intensifs en émissions de GES. Le mécanisme proposé¹⁰, soutenu par la France, devrait prendre la forme d'un « EU-ETS » miroir. Le Conseil Ecofin du 15 mars 2022 est parvenu à un accord sur le principe mais il reste quelques points importants à résoudre, comme la compensation des secteurs aval et le rythme de suppression des quotas gratuits.

Par ailleurs, les industriels européens gros consommateurs d'énergie sont particulièrement concernés par l'enjeu de compétitivité parce que leur intensité énergétique les rend vulnérables à une variation brutale de prix et que leurs concurrents sont souvent moins impactés par les coûts de la transition énergétique ou par la volatilité des prix de l'énergie. L'envolée des prix de l'énergie met actuellement en péril des pans entiers de l'industrie européenne et il y a urgence à réagir, notamment via les *carbon contracts for difference*. Il faut encourager la décarbonation des procédés de fabrication, qui engendre des investissements lourds pour les industriels. Mais il faut aussi s'assurer que l'électrification ou le recours à l'hydrogène bas-carbone n'entraînent pas des coûts d'approvisionnement prohibitifs. Pour ces diverses raisons, il convient de favoriser le recours à des contrats d'approvisionnement à long terme, par exemple sous la forme de partenariats industriels, de façon à être compatibles avec le régime des aides d'État. Par ailleurs, la communication de la CE du 18 mai 2022 « EU External Energy Engagement in a Changing World »¹¹ a le grand mérite de mettre l'accent sur les objectifs de sécurité énergétique, de résilience et d'autonomie stratégique ouverte mais il est dommage qu'elle oublie le nucléaire parmi les énergies bas-carbone dont l'Europe aura besoin.

Vers de nouveaux partenariats énergétiques

L'enjeu à présent est aussi de structurer des partenariats avec le voisinage de l'UE – Norvège, Royaume-Uni, Maroc, Égypte, Tunisie –, tout en continuant d'encourager l'Algérie à transformer son secteur de l'énergie. Cela passe bien sûr par la réforme des marchés, mais aussi par une coordination à long terme, que ce soit pour les équipements de production, les ressources minérales, les investissements, les échanges commerciaux, etc. L'importance accordée à une stratégie énergétique internationale mérite ainsi d'être renforcée, y compris par la France¹².

9. W. L'Heudé, M. Chailloux et X. Jardi, « Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne », *Trésor-Eco*, n° 280, mars 2021.

10. Voir notamment C. Mathieu, « The EU's Carbon Border Adjustment Mechanism - A Piece in the Industry Decarbonization Puzzle », *Briefings de l'Ifri*, Ifri, 9 mars 2022, disponible sur : www.ifri.org.

11. « EU external energy engagement in a changing world », Commission européenne, SWD(2022) 152, disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu>.

12. *Ibid.*

Richard Lavergne est ingénieur général des mines honoraire, ancien secrétaire général de l'Observatoire de l'énergie.

Comment citer cette publication :

Richard Lavergne, « L'autonomie stratégique européenne en matière d'énergie : quelle ambition, quels moyens ? », *Briefings de l'Ifri*, Ifri, 3 juin 2022.

ISBN : 979-10-373-0547-3

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

© Tous droits réservés, Ifri, 2022

Couverture : © Fokke Baarsen / Shutterstock



27 rue de la Procession
75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org

